



Réunion du Conseil Municipal du 13 OCTOBRE 2017

Travaux en cours :

Le programme voirie a été entièrement réalisé, comme prévu les voies de « La Ville Es Pies », « Quénagat » et « Les Fraîches » ont été remises à neuf.

Le chemin piétonnier situé dans le bois à proximité du lotissement des Trois Chênes a été confectionné par les services techniques municipaux. Deux tables de pique-nique y ont été installées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de nommer ce chemin « Sentier des Hortensias ».

Les fresques situées d'une part sur les vestiaires tribunes, et d'autre part à la Salle des Fêtes ont été admirablement rafraîchies par les soins de l'entreprise GAUVRY de Loudéac.

Projet Eolien de la commune de « Les Moulins » :

Le Conseil Municipal a l'instar de sa décision de septembre 2016, émet un avis défavorable à la création d'un parc éolien sur la commune de 'Les Moulins », rappelle également à la population, qu'une enquête publique sera ouverte à la Mairie de Plémet du 23 octobre au 24 novembre.

Elagage :

Suite à de nombreuses plaintes enregistrées en Mairie, et comme le prévoit la réglementation, le Conseil Municipal demande aux propriétaires de bien vouloir procéder à l'élagage de leurs arbres en bordure des différentes voies de circulation.

Suppression du Centre Communal d'Action Sociale :

A la demande des différents services de l'état, et dans le cadre d'une simplification administrative, le Conseil Municipal décide de supprimer le Centre Communal d'Action Sociale, et de le remplacer par une Commission Sociale composée des mêmes membres et ayant les mêmes objectifs. Le but de cette démarche étant d'intégrer le budget social dans le corps du budget général de la commune.

LOUDEAC COMMUNAUTE CENTRE BRETAGNE :

A la demande de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Fait sienne** la motion émise par les élus communautaires de Loudéac communauté Bretagne Centre, qui souhaitent alerter l'ensemble des élus et forces vives du territoire sur les impacts des nouvelles « mesures logement », annoncées par le Gouvernement dans le cadre de la présentation du projet de loi de finances 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve et fait sienne, la motion relative aux annonces gouvernementales sur le logement, telle qu'elle lui a présentée.
- **ARRÊTE** les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de l'EPCI au titre de l'année 2017, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes ou à l'intercommunalité, tels que présentés par LCBC.
- **APPROUVE** les statuts de la nouvelle Communauté de Communes qui prend la dénomination de « LOUDEAC COMMUNAUTE - BRETAGNE CENTRE »,

Revitalisation des Cœurs de Bourg :

Serge LE TEXIER, Adjoint, a présenté l'étude sur la revitalisation des cœurs de bourgs qui devait permettre notamment de déterminer, dans sa phase 3, de :

- Résorber la vacance de logements et de commerces,
- Requalifier les équipements et espaces publics

- Réaliser une opération d'aménagement
- Anticiper du PLUI en cours d'étude.

Après examen du compte rendu, le Conseil Municipal félicite la société qui a réalisé cette étude, mais s'interroge sur les choix qu'elle a retenus, notamment sur la création de zones constructibles à proximité de la maison des Associations. Ces choix impliqueraient la disparition de zones destinées à la convivialité (espace de jeux et organisation de manifestations telles que le Festival de Jazz) et limiteraient également le développement de certains espaces (cimetière, parking). Le Conseil Municipal estime qu'en aucune façon ces espaces ne pourront être amputés de quelque manière que ce soit, sous peine de voir disparaître totalement les activités qui y sont pratiquées.

En ce qui concerne les zones constructibles, le Conseil Municipal, regrette qu'il n'a pas été fait allusion aux terrains qu'il avait choisis, mais s'engage, dans le futur, à tenir compte des réflexions engagées par cette étude.

Repas des Personnes Agedes de 70 ans et plus :

Il sera servi cette année à la Ferme Auberge, à l'Orée du Bois, à partir de 12 h 00.
Toutes les personnes pouvant y prétendre sont invitées à informer la Mairie avant le 26 octobre.

Marché Dominical :

La commission « Marché » a fait part au conseil municipal qu'elle était à la recherche de commerçants et exposants alimentaires ou autres. Elle indique que des négociations sont en bonne voie.

D'autre part elle tenait d'ores et déjà à informer les élus que le « Marché de Noël en Nocturne » sera reconduit et qu'il aura lieu cette année le 23 décembre à partir de 16 h 30.

Tous les exposants intéressés sont invités à prendre contact avec la Mairie aux jours et heures d'ouverture au 02 96 28 42 09

Numéros de voirie :

Monsieur le MAIRE rappelle qu'avec le concours des services de La Poste, un recensement des numéros de voirie a été réalisé sur l'ensemble du territoire de la commune. Ce recensement permettra notamment aux services de secours d'intervenir plus rapidement puisque la localisation de chaque adresse sera unique. Toute adresse postale, qu'elle soit dans le centre bourg ou en campagne, bénéficiera d'un numéro.

Les plaques sont arrivées en Mairie où elles sont mises à la disposition de la population qui peut donc venir les retirer à compter du 1^{er} novembre.